



Paris, mardi 23 avril 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/02400

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
Arrêté préfectoral n°2024-RG-16

**Manifestation nautique et activités
nautiques (Pratique ski nautique)**

**SEINE - BIEF DE LA CAVE
BASSIN DE VITESSE DE LA ROCHETTE**

Simple information (tous les usagers - dans les deux sens)

- **à partir du 15/05/2024 à 09:00 au 30/11/2024 à 22:00 - avec pour
périodicité : Journalier**
 - o **Seine à l'amont de Paris**
entre les pk 105.062 (Bassin de vitesse de LA ROCHETTE) et pk 107.099
(Bassin de vitesse de LA ROCHETTE) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Par arrêté préfectoral n° 2024-RG-16, Monsieur le sous-Préfet de Torcy a autorisé le Ski nautique club de MELUN à pratiquer ses activités nautiques sur le bassin de vitesse de LA ROCHETTE aux périodes et horaires définis dans l'arrêté joint.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à naviguer avec prudence à l'approche du bassin de vitesse de LA ROCHETTE.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

01/12/2024

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT